

L'an deux mille vingt, le six mai, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance selon les modalités de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des ordonnances n°2020-330 du 25 mars 2020 et n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

**Nombre de délégués : 25**

**Nombre de voix : 66**

**Présents titulaires (24) :**

Monsieur Nicolas CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Arnaud COLLIGNON pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo  
Monsieur Michel COUZIGOU pour l'agglomération Val de Garonne  
Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême  
Monsieur Gaëtan DE TROGOFF pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais  
Madame Brigitte DESVEAUX pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle  
Monsieur Guy DEWEVRE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur André DUVIGNAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax  
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour  
Madame Fabienne FONTENEAU pour la Communauté d'agglomération du Libournais  
Madame Anne GERARD pour la Communauté Urbaine du Grand Poitiers  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Jean-François LARENAUDIE pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Jacques MIGOZZI pour Limoges Métropole  
Madame Christine MOEBS pour la Région Nouvelle Aquitaine  
Monsieur Jacques MORISSET pour la Communauté d'agglomération du Niortais  
Madame Claire MORY pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret  
Monsieur Frédéric NEVEU pour la Communauté d'agglomération de Saintes  
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités  
Monsieur Alain SOULIE pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

**Présents suppléants (1) :**

Monsieur Eric BONNAMY pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées

**Pouvoirs (4) :**

Monsieur Olivier GEORGIADIS à Monsieur Jean-François LARENAUDIE  
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Jacques MORISSET  
Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Jacques MIGOZZI  
Monsieur Jean-Claude SAUBION à Monsieur Renaud LAGRAVE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Christophe CATHUS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

---

**DELIBERATION 2020\_014 : LANCEMENT D'UN M-TICKET MODALIS  
DANS LE CADRE DU DECONFINEMENT**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

**Considérant** le contexte de déconfinement progressif lié à la crise sanitaire du Covid19 et le besoin de proposer le maximum de solutions pour respecter les gestes barrières, notamment au moment de l'acquisition de titres de transport,

**Considérant** l'absence de solution de vente dématérialisée sur plusieurs réseaux de transport de Nouvelle-Aquitaine, notamment interurbains,

**Considérant** la volonté du syndicat d'accompagner la reprise de la fréquentation des réseaux de transport de ses membres, et l'opportunité de mettre en œuvre rapidement une première solution mutualisée de vente de titres de transport sur smartphone,

**Considérant** l'importance de la mutualisation des coûts dans le contexte économique lié à la crise sanitaire, et l'opportunité d'offrir une solution éligible à la vente des titres des différents réseaux membres,

**Considérant** l'urgence à disposer d'une solution dès le mois de juin 2020,

**Considérant** que les moyens de paiement et la relation aux usagers évoluent vers plus de dématérialisation,

**Considérant** le rôle adressé à Nouvelle-Aquitaine Mobilités de coordination de l'information voyageurs, de la billettique et donc de la Mobilité Intégrée (MaaS),

---

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la mise en place d'une application, sur smartphone sous la marque Modalis, de vente de titres de transport des réseaux membres le souhaitant,**
- **D'inscrire ce projet dans une feuille de route de coordination du déploiement de la Mobilité Intégrée (MaaS) en Nouvelle-Aquitaine,**
- **D'approuver l'adhésion du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités à la Centrale d'Achat du Transport Public ;**
- **D'autoriser le Président à signer les contrats et conventions nécessaires et prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,**



**Renaud LAGRAVE,**

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)